

MÉTHODOLOGIE

Remarques générales sur la notation et la méthodologie

Les notes par indicateur (sections 1, 2, 3)

Les notes ont été déterminées en fonction de la moyenne provinciale, fixée à D. Toutes les notes, de la plus élevée à la plus faible, ont ensuite été réparties en 12 fourchettes égales allant de A à F (la différence entre chaque fourchette successive est d'un incrément).

D = Moyenne des données provinciales

Incrément = Plage de données provinciales min. à max./12

Par conséquent, si D = Moyenne des données provinciales, alors D+ = Moyenne des données provinciales + incrément

Les notes de A à F se situent sur une échelle de données. Chaque indicateur a une échelle de données unique (voir ci-dessous).

Les données de chaque province ont été arrondies à la note alphabétique la plus proche dans l'échelle de données. Lorsque la note d'une donnée se situe entre deux notes, elle est arrondie à la note supérieure.

L'utilisation des moyennes provinciales

Chacune des notes dans les fiches de rendement est élaborée en créant une échelle de données fondée sur les 10 provinces canadiennes.

Chaque province a une pondération égale dans la détermination des moyennes. En d'autres mots, les moyennes ne tiennent pas compte de la taille de la population dans chaque province. Nous avons choisi cette approche parce que le but de cet exercice est de comparer les provinces entre elles. La prise en compte de leur taille fausserait les données de sorte que les grandes provinces seraient plus susceptibles d'obtenir des notes modérées. La comparaison qui en résulterait serait alors injuste.

De plus, pour éviter de fausser les échelles de données, les notes des territoires ont été exclues de la moyenne nationale. Les conditions économiques dans les territoires et les défis liés à la collecte de données ont donné lieu à des réponses très différentes de celles du reste du pays. L'inclusion de ces points de données lors de l'élaboration de l'échelle aurait faussé les autres données. Nous avons tout de même utilisé la même échelle de notation pour les territoires et les provinces.

Pourquoi la moyenne est fixée à D

La détermination d'une note pour représenter la moyenne nationale était une étape importante dans l'élaboration des fiches de rendement. Bien que la note de C soit souvent désignée comme moyenne, nous avons choisi de fixer la moyenne à D parce que nous nous lançons dans cet exercice en sachant que les gouvernements de partout au Canada n'en font pas assez pour lutter contre la faim. Étant donné que la pauvreté et l'insécurité alimentaire s'aggravent partout au pays et que les lois maintiennent les gens sous le seuil de pauvreté, nous ne pouvons pas affirmer que les provinces font un travail relativement bon, ni même moyen, en matière de réduction de la pauvreté. Une note de D, fixée en début d'exercice, illustre qu'il y a place à la croissance au Canada et que les Canadiens ne devraient pas se contenter du statut de la pauvreté tel que nous le connaissons aujourd'hui.

La détermination des notes à la section 4 : Progrès législatifs

Après évaluation des progrès législatifs réalisés dans chaque région au cours de l'année 2023, les régions ont été classées dans l'une de cinq catégories de rendement (voir ci-dessous).

Chaque catégorie est liée à une note correspondante.

Progrès très inadéquats	Progrès inadéquats	Progrès stagnants	Progrès adéquats	Progrès très adéquats
F	D	C	B	A
Des progrès législatifs sont impératifs, mais le gouvernement ne prend pas les mesures nécessaires. Les mesures prises maintiennent les gens à un niveau de pauvreté semblable à celui d'avant. Si la tendance se maintient, la situation financière des personnes à faible revenu dans la province risque de s'aggraver.	Le gouvernement adopte la législation minimale nécessaire pour lutter contre la pauvreté. Peu ou pas de mesures ont été prises pour élargir les efforts existants.	Le gouvernement a mis en place une ou deux politiques importantes, mais ne s'attaque pas aux domaines clés de la pauvreté, comme le logement, l'aide sociale et les programmes ciblés pour les populations vulnérables.	Le gouvernement a pris des mesures pour faire avancer la lutte contre la pauvreté dans la province. Si la tendance se maintient, la province devrait voir une amélioration de la situation des personnes à faible revenu.	Le gouvernement a présenté des mesures législatives qui mèneront à des résultats positifs pour les personnes à faible revenu. La province fait preuve de leadership et donne l'exemple aux autres gouvernements du pays.

Les notes par section

Les fiches de rendement sont composées de quatre sections par province (et trois par territoire). Chacune de ces sections reçoit une note globale basée sur les indicateurs de la section.

Les notes globales ont été calculées au moyen d'une formule standard de calcul de la moyenne des notes. Chaque note s'est vu attribuer une note pondérée, calculée en fonction du poids de chaque indicateur. Les poids des indicateurs sont décrits en détail ci-dessous.

$$\text{Note par section} = (\text{note 1} * \text{poids 1}) + (\text{note 2} * \text{poids 2}) \dots / 10$$

Les notes pondérées (NP) ont été calculées sur une échelle de 4,3.

Barème d'évaluation	
A+	4,3
A	4,0
A-	3,7
B+	3,3
B	3,0
B-	2,7
C+	2,3
C	2,0
C-	1,7
D+	1,3
D	1,0
D-	0,7
F	0

Les notes finales

À l'instar de la méthodologie décrite ci-dessus, les quatre sections de la fiche de rendement ont reçu une pondération qui a ensuite été convertie en note moyenne. La formule est la même. Les poids de chacune des sections sont les suivants :

Section 1 : Expérience de la pauvreté = 2,5/10

Section 2 : Mesure de la pauvreté = 3,5/10

Section 3 : Défavorisation matérielle = 2/10

Section 4 : Progrès législatifs = 2/10

Remarque sur les notes finales des territoires

Chaque territoire a reçu une mention « note incomplète » (INC) pour la première section de la fiche de rendement (voir la section 1 – Expérience de la pauvreté ci-dessous pour plus de détails). En raison de cette note incomplète dans la première section, nous n'avons pas été en mesure d'attribuer une note finale aux territoires. Par conséquent, les territoires ont reçu une note finale de INC.

Remarque sur la notation en 2023 par rapport à 2024

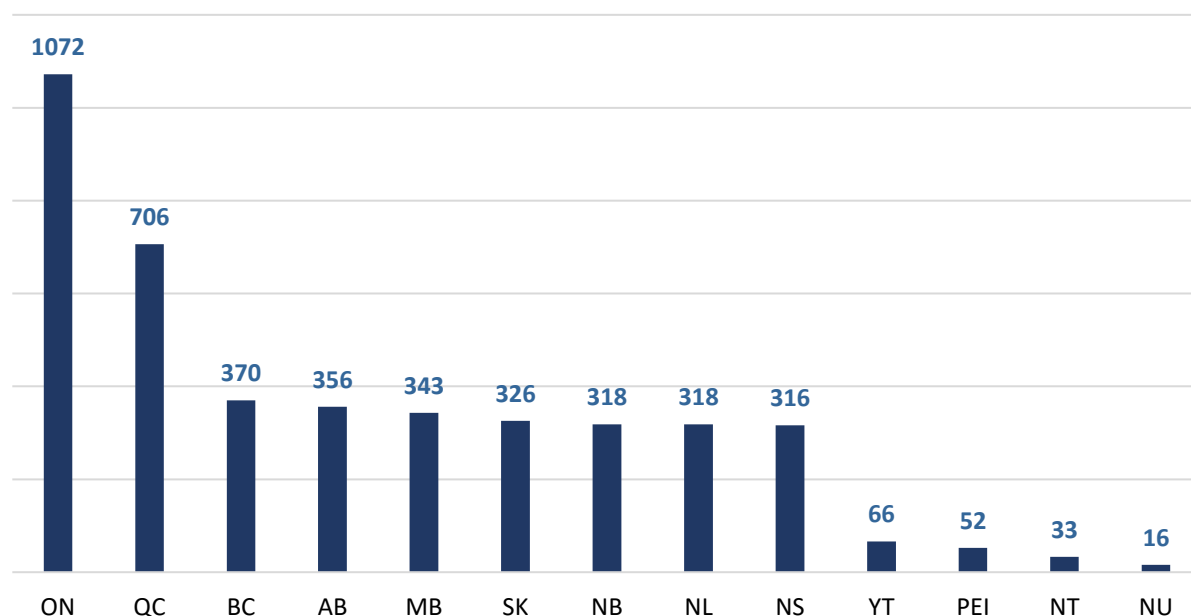
L'échelle de notation a été élaborée à deux fins : Premièrement, puisqu'elle est établie à partir des données à l'échelle du pays, l'échelle de notation permet des comparaisons claires et directes entre les provinces. Deuxièmement, comme il s'agit de la première année où cette enquête a été menée, les notes n'ont pas pu être attribuées en comparant les données recueillies cette année à celles recueillies les années précédentes. **À partir de 2024, les notes seront déterminées en comparant les données recueillies d'une année à l'autre et en élaborant une échelle de notation selon que les données indiquent une amélioration, une stabilité ou une détérioration dans chaque section.**

Section 1 – Expérience de la pauvreté

Source des données de la section 1

Les données d'opinion publique utilisées dans cette section sont tirées d'une étude en ligne menée par Découvrir de Navigator pour le compte de Banques alimentaires Canada. Au total, 4 292 adultes canadiens ont participé à cette étude. La répartition régionale des participants était la suivante :

Entrevues terminées par province ou territoire



La collecte des données a été effectuée entre le 22 mars et le 5 avril 2023. Des quotas et une pondération ont été utilisés pour la population générale afin de s'assurer que la composition de l'échantillon reflète celle de la population canadienne selon les données du recensement de Statistique Canada.

À des fins de comparaison, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de +/- 2,0 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

Les conclusions par province et par région sont présentées tout au long du présent rapport. Il convient de noter qu'en raison de la taille relativement petite des échantillons, les résultats pour l'Île-du-Prince-Édouard et le Nord doivent être interprétés à titre indicatif seulement.

Remarque sur le Nord

En raison de la petite taille des échantillons, les données pour les territoires du Nord ont été recueillies et analysées comme appartenant à une seule région (le Nord) plutôt que par territoire.

De plus, étant donné la difficulté d'accès à Internet dans le Nord, nous avons raison de croire que l'échantillon de participants dans les territoires n'est pas représentatif de l'ensemble de la population. De nombreuses communautés du Nord vivent avec peu ou pas d'accès à Internet et sont difficiles à joindre pour la collecte des données d'enquête.

Par conséquent, les territoires ont obtenu une mention de note incomplète (INC) pour la première section.

Section 1 – Indicateur 1 : Situation moins bonne que l’an dernier

Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être en moins bonne situation financière que l’année précédente.

Poids de la section : 2,5/10

Remarque : Les données sont exprimées en pourcentages.

1.1 Situation moins bonne que l’an dernier			
Province	Données	Note	NP
C.-B.	47,0	D-	0,7
Alb.	49,4	F	0
Sask.	49,3	F	0
Man.	41,5	C-	1,7
Ont.	43,1	D+	1,3
Qc	33,7	B+	3,3
T.-N.-L.	42,6	C-	1,7
Î.-P.-É.	46,9	D-	0,7
N.-É.	52,5	F	0
N.-B.	46,3	D-	0,7
Nord	31,3	A	4,0
CAN	42,6	C-	1,7

Échelle de données	Note
29,6	A+
31,1	A
32,7	A-
34,3	B+
35,8	B
37,4	B-
39,0	C+
40,5	C
42,1	C-
43,7	D+
45,2	D
46,8	D-
48,4	F

Section 1 – Indicateur 2 : Plus de 30 % du revenu consacré au loyer

Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué consacrer 30 % ou plus de leur revenu au loyer.

Poids de la section : 2,5/10

Remarque : Les données sont exprimées en pourcentages.

1.2 30 % du revenu consacré au loyer			
Province	Données	Note	NP
C.-B.	39,1	F	0
Alb.	34,8	D+	1,3
Sask.	36	D-	0,7
Man.	28,7	B+	3,3
Ont.	37,8	F	0
Qc	34,8	D+	1,3
T.-N.-L.	30,9	B-	2,7
Î.-P.-É.	35,2	D	1,0
N.-É.	35,3	D	1,0
N.-B.	40,2	F	0
Nord	53	F	0,0
CAN	36,4	D-	0,7

Échelle de données	Note
25,7	A+
26,7	A
27,6	A-
28,6	B+
29,5	B
30,5	B-
31,4	C+
32,4	C
33,4	C-
34,3	D+
35,3	D
36,2	D-
37,2	F

Section 1 – Indicateur 3 : Accessibilité des soins de santé

Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être « légèrement en désaccord » ou « fortement en désaccord » avec l'énoncé « Je peux accéder aux soins de santé et en bénéficier en tout temps » ET qui ont déclaré que la situation était attribuable à une ou plusieurs des raisons suivantes : « Je ne peux pas m'absenter du travail »; « Je n'ai pas d'assurance maladie »; « Je n'ai pas d'argent pour les médicaments ».

Poids de la section : 1/10

Remarque : Les données sont exprimées en pourcentages.

1.3 Accessibilité des soins de santé			
Province	Données	Note	NP
C.-B.	14,2	C-	1,7
Alb.	15,0	C-	1,7
Sask.	21,2	F	0
Man.	21,2	F	0
Ont.	30,1	F	0
Qc	12,7	C	2,0
T.-N.-L.	14,0	C-	1,7
Î.-P.-É.	22,3	F	0
N.-É.	8,8	B-	2,7
N.-B.	20,4	D-	0,7
Nord	9,1	B-	2,7
CAN	18,9	D	1,0

Échelle de données	Note
0,2	A+
2,0	A
3,8	A-
5,6	B+
7,3	B
9,1	B-
10,9	C+
12,7	C
14,4	C-
16,2	D+
18,0	D
19,8	D-
21,5	F

Section 1 – Indicateur 4 : Adéquation des soutiens

Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui ont indiqué qu'elles « reçoivent personnellement une forme quelconque de prestation ou de soutien de sécurité sociale » ET qui ont indiqué que « les niveaux d'aide sociale ne sont pas assez élevés pour suivre la hausse du coût de la vie ».

Poids de la **section** : 2,5/10

Remarques : Les données sont exprimées en pourcentages.

1.4 Adéquation des soutiens			
Province	Données	Note	NP
C.-B.	57,3	F	0
Alb.	48,5	D-	0,7
Sask.	58,8	F	0
Man.	43,2	D+	1,3
Ont.	44,4	D	1,0
Qc	39,6	C-	1,7
T.-N.-L.	55,1	F	0
Î.-P.-É.	20,8	A-	3,7
N.-É.	38,5	C-	1,7
N.-B.	42,2	D+	1,3
Nord	31,8	C+	2,3
CAN	45,9	D	1,0

Échelle de données	Note
13,2	A+
16,3	A
19,5	A-
22,7	B+
25,8	B
29,0	B-
32,2	C+
35,3	C
38,5	C-
41,7	D+
44,8	D
48,0	D-
51,2	F

Section 1 – Indicateur 5 : Coûts fixes en % du revenu

Cette note est fondée sur la combinaison des résultats de plusieurs questions portant sur le montant moyen que les personnes dépensent pour les frais fixes comme Internet, le transport, l'épicerie et les services publics. Les montants moyens dépensés ont été convertis en une portion du revenu des personnes gagnant 75 000 \$ par année ou moins (dans une fourchette allant du plus faible au plus élevé). Ce nombre correspond à l'extrémité supérieure de la fourchette fournie.

Poids de la **section** : 1,5/10

Remarques : Les données sont exprimées en pourcentages.

1.5 Coûts fixes en % du revenu			
Province	Données	Note	NP
C.-B.	53,6	B-	2,7
Alb.	54,5	C+	2,3
Sask.	57,7	D+	1,3
Man.	59,1	D	1,0
Ont.	55	C+	2,3
Qc	57,2	D+	1,3
T.-N.-L.	63,9	F	0
Î.-P.-É.	59,1	D	1,0
N.-É.	65,6	F	0
N.-B.	59,9	D-	0,7
Nord	48,8	A+	4,3
CAN	56,3	C-	1,7

Échelle de données	Note
48,6	A+
49,6	A
50,6	A-
51,6	B+
52,6	B
53,6	B-
54,6	C+
55,6	C
56,6	C-
57,6	D+
58,6	D
59,6	D-
60,6	F

Section 2 – Mesure de la pauvreté

Source des données de la section 2

Cette section s'appuie sur une série de sources de données qui, comme les indicateurs de la section 1, ont été sélectionnées pour tenir compte de l'éventail de facteurs qui indiquent les diverses manifestations et causes de la pauvreté au Canada.

1. Le taux de pauvreté (MPC) est fondé sur les données du [tableau](#) de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021 de Statistique Canada qui présente des statistiques sur la pauvreté et le faible revenu en fonction de certaines caractéristiques démographiques. Les taux de pauvreté dans ce tableau ont été définis à l'aide de la mesure du panier de consommation (MPC) avec une base de 2018.

2 et 3. Le deuxième (Aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté – adultes vivant seuls) et le troisième (Aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté) utilisent le rapport [Welfare in Canada 2022 \(Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement\)](#) de Maytree, qui met en évidence les composantes des revenus de l'aide sociale et les compare au seuil de pauvreté officiel (MPC). Les seuils de la MPC sont habituellement fondés sur la capitale de chaque province ou territoire. Les notes pour les indicateurs du présent rapport sont fondées sur les taux annuels maximums (provinciaux seulement) d'aide sociale pour ces groupes (personnes vivant seules et personnes vivant seules handicapées) par rapport à la MPC régionale. Vous trouverez plus de détails sur les calculs ci-dessous.

4. Cette note est fondée sur les [caractéristiques de la population active par province \(emploi et chômage\)](#) de Statistique Canada, rajustées sur une base mensuelle. Ces données datent de mars 2023.

5. Cette note est fondée sur la combinaison des taux d'insécurité alimentaire marginaux, modérés et considérables pour toutes les personnes en 2022 selon les données de l'[Enquête canadienne sur le revenu \(2021\)](#) de Statistique Canada.

Cas spécial : notes du Canada et du Nunavut pour la section 2

Il convient de noter qu'étant donné que l'aide sociale est un programme provincial, les indicateurs 2 et 3 (d'après les données de l'aide sociale de Maytree) n'ont pas été inclus dans cette section pour la carte de pointage du Canada. Par conséquent, la pondération de la fiche de rendement du Canada à la section 2 est la suivante :

Taux de pauvreté = 4/10

Chômage = 2/10

Insécurité alimentaire = 4/10

Le Nunavut n'a pas non plus été saisi dans les indicateurs 2 et 3 en raison de l'absence de MPC ou de MPC-N pour le territoire. Le territoire a également reçu la même pondération, indiquée ci-dessus.

Section 2 – Indicateur 1 : Taux de pauvreté

Cette note est fondée sur le pourcentage de Canadiens qui vivent sous le seuil officiel de pauvreté, aussi appelé mesure du panier de consommation (MPC).

Poids de la **section** : 3/10

Remarques : Les données sont exprimées en pourcentages.

2.1 Taux de pauvreté			
Province	Données	Note	NP

C.-B.	8,8	F	0
Alb.	7,8	D	1,0
Sask.	9,1	F	0
Man.	8,8	F	0
Ont.	7,7	D	1,0
Qc	5,2	A-	3,7
T.-N.-L.	8,1	D-	0,7
Î.-P.-É.	7,4	D+	1,3
N.-É.	8,6	F	0
N.-B.	6,7	C	2,0
Yn	8,8	F	0
T.N.-O.	10,2	F	0
T. N.-O.	21,3	F	0
CAN	7,4	D+	1,3

Échelle de données	Note
4,6	A+
4,9	A
5,2	A-
5,5	B+
5,9	B
6,2	B-
6,5	C+
6,8	C
7,2	C-
7,5	D+
7,8	D
8,1	D-
8,5	F

Section 2 – Indicateur 2 : L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)

Poids de la section : 1,5/10

Remarques : Les données sont exprimées en pourcentages. Les tableaux illustrant les taux d'aide sociale sont présentés ci-dessous.

2.2 Assistance sociale en % du seuil de pauvreté			
Province	Données	Note	NP
C.-B.	42	D-	0,7
Alb.	32	F	0
Sask.	45	D	1,0
Man.	37	F	0
Ont.	34	F	0
Qc	89	A	4,0
T.-N.-L.	46	D	1,0
Î.-P.-É.	64	C+	2,3
N.-É.	34	F	0
N.-B.	31	F	0
Yn	66	C+	2,3
T.N.-O.	112	A+	4,3

Échelle de données	Note
93,7	A+
88,9	A
84,1	A-
79,2	B+
74,4	B
69,6	B-
64,7	C+
59,9	C
55,1	C-
50,2	D+
45,4	D
40,6	D-
35,7	F

	Alb.	C.-B.	Man.	N.-B.	T.-N.-L.	N.-É.	Ont.	Î.-P.-É.	Qc	Sask.
--	------	-------	------	-------	----------	-------	------	----------	----	-------

MPC	27 866 \$	27 863 \$	25 471 \$	24 395 \$	25 466 \$	26 219 \$	27 631 \$	25 517 \$	23 014 \$	26 009 \$
Aide sociale	8 940 \$	11 220 \$	9 484 \$	7 050 \$	9 102 \$	8 232 \$	8 796 \$	15 320 \$	18 257 \$	10 760 \$
Aide sociale supplémentaire	-\$	35 \$	-\$	225 \$	2 000 \$	400 \$	-\$	190 \$	-\$	-\$
Prestations et crédits d'impôt provinciaux	-\$	423 \$	-\$	300 \$	731 \$	405 \$	721 \$	800 \$	2 142 \$	854 \$
Aide provinciale en % de la MPC	32 %	42 %	37 %	31 %	46 %	34 %	34 %	64 %	89 %	45 %

	Yn	T.N.-O.	Nt
MPC	29 562 \$	22 496 \$	S.O.
Aide sociale	18 269 \$	25 057 \$	9 228 \$
Aide sociale supplémentaire	959 \$	-\$	-\$
Prestations et crédits d'impôt provinciaux	248 \$	234 \$	-\$
	66 %	112 %	#VALUE!

Section 2 – Indicateur 3 : L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté

Poids de la section : 1,5/10

Remarques : Les données sont exprimées en pourcentages. Les tableaux illustrant les taux d'aide sociale sont présentés ci-dessous.

2.3 Aide aux personnes en situation de handicap en % du seuil de pauvreté			
Province	Données	Note	NP
C.-B.	62	D+	1,3
Alb.	37	F	0
Sask.	62	D+	1,3
Man.	52	F	0
Ont.	54	D-	0,7
Qc	69	C	2,0
T.-N.-L.	77	B	3,0
Î.-P.-É.	71	C+	2,3
N.-É.	47	F	0
N.-B.	43	F	0
Yn	78	B	3,0
T.N.-O.	93	A+	4,3

Échelle de données	Note
90,7	A+
87,4	A
84,1	A-
80,7	B+
77,4	B
74,1	B-
70,7	C+
67,4	C
64,1	C-
60,7	D+
57,4	D
54,1	D-
50,7	F

	Alb. (BFE)	C.-B.	Man.	N.-B.	T.-N.-L.	N.-É.	Ont.	Î.-P.-É.	Qc	Sask.
MPC	27 866 \$	27 863 \$	25 471 \$	24 395 \$	25 466 \$	26 219 \$	27 631 \$	25 517 \$	23 014 \$	26 009 \$

Aide sociale	10 392 \$	16 302 \$	12 007 \$	8 703 \$	8 250 \$	11 400 \$	14 264 \$	17 120 \$	13 656 \$	14 320 \$
Aide sociale supplémentaire	-\$	659 \$	1 260 \$	1 425 \$	10 400 \$	400 \$	-\$	190 \$	-\$	840 \$
Prestations et crédits d'impôt provinciaux	-\$	423 \$	-\$	300 \$	1 069 \$	405 \$	747 \$	800 \$	2 142 \$	854 \$
Aide aux personnes en situation de handicap en % de la MPC	37 %	62 %	52 %	43 %	77 %	47 %	54 %	71 %	69 %	62 %

	Yn	T.N.-O.	Nt
MPC	29 562 \$	33 496 \$	S.O.
Aide sociale	18 269 \$	25 487 \$	9 228 \$
Aide sociale supplémentaire	4 613 \$	5 328 \$	3 000 \$
Prestations et crédits d'impôt provinciaux	248 \$	234 \$	-\$
	78 %	93 %	#VALUE!

Section 2 – Indicateur 4 : Chômage

Poids de la **section** : 1/10

Remarques : Les données sont exprimées en pourcentages.

2.5 Chômage				Échelle de données	Note
Province	Données	Note	NP		
C.-B.	4,5	C-	1,7	0,6	A+
Alb.	5,7	D	1,0	1,2	A
Sask.	4,7	C-	1,7	1,7	A-
Man.	4,7	C-	1,7	2,2	B+
Ont.	5,1	D+	1,3	2,7	B
Qc	4,2	C	2,0	3,2	B-
T.-N.-L.	10,3	F	0	3,7	C+
Î.-P.-É.	6,6	F	0	4,2	C
N.-É.	5,7	D	1,0	4,7	C-
N.-B.	5,8	D	1,0	5,2	D+
				5,7	D
Yn	2,9	B	3,0	6,2	D-
T.N.-O.	5,2	D+	1,3	6,7	F
T. N.-O.	12,1	F	0		
CAN	5	D+	1,3		

Section 2 – Indicateur 5 : Insécurité alimentaire

Poids de la **section** : 3/10

Remarques : Les données sont exprimées en pourcentages.

2.6 Insécurité alimentaire			
Province	Données	Note	NP
C.-B.	16,8	B-	2,7
Alb.	21,8	F	0
Sask.	20,3	D	1,0
Man.	19,6	D+	1,3
Ont.	19,2	C-	1,7
Qc	14,7	A-	3,7
T.-N.-L.	22,5	F	0
Î.-P.-É.	23,6	F	0
N.-É.	22	F	0
N.-B.	22,7	F	0
Yn	21,2	D-	0,7
T.N.-O.	20,4	D	1,0
T. N.-O.	49,5	F	0
CAN	18,4	C	2,0

Échelle de données	Note
12,9	A+
13,6	A
14,4	A-
15,1	B+
15,9	B
16,6	B-
17,4	C+
18,1	C
18,8	C-
19,6	D+
20,3	D
21,1	D-
21,8	F

Section 3 – Défavorisation matérielle

Source des données de la section 3

Cette section est fondée sur l'indice de défavorisation matérielle (IDM).

L'IDM est une mesure de la pauvreté validée à l'échelle internationale. Contrairement à d'autres mesures de la pauvreté fondées sur le revenu, l'IDM examine les biens et les activités d'un ménage dont le niveau de vie serait acceptable et supérieur à la pauvreté dans un pays prospère comme le Canada.

Habituellement, il s'agit d'une liste de 10 à 15 éléments et activités que les personnes ayant un niveau de vie acceptable peuvent se permettre. Le terme « acceptable » est défini par ce qu'une partie importante de la population estime nécessaire pour avoir un niveau de vie adéquat.

Mentionnons, par exemple, une paire de chaussures bien ajustées et au moins une paire de bottes d'hiver; la capacité à manger de la viande, du poisson ou un autre aliment protéiné tous les deux jours; et la capacité d'acheter de petits cadeaux pour ses proches une fois par année.

L'IDM est un outil complémentaire qui peut être utilisé conjointement avec la MPC ou d'autres mesures de la pauvreté fondées sur le revenu, comme la mesure de faible revenu (MFR).

La capacité d'un ménage à s'offrir un niveau de vie acceptable est influencée par divers facteurs, comme l'endettement et la disponibilité du soutien. Étant donné que l'IDM est plus sensible que la MPC aux circonstances qui ont une incidence sur le pouvoir d'achat des ménages, ce type d'indicateur s'est révélé bien adapté pour comprendre comment des facteurs comme l'inflation rapide et la hausse des coûts de l'énergie influent sur les finances des ménages. Les ménages qui ne peuvent se permettre plusieurs des éléments de cette liste sont considérés comme « matériellement défavorisés », ce qui indique qu'ils sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté.

Des études antérieures ont établi le seuil de défavorisation à 2 éléments manquants, et l'Union européenne l'établit actuellement à 5 éléments manquants. À l'heure actuelle, Banques alimentaires Canada dirige l'élaboration d'un indice de défavorisation matérielle « fabriqué au Canada » et est en train de finaliser une liste d'articles indiquant qu'un ménage vit dans la pauvreté.

Aux fins de la présente fiche de rendement, les répondants à qui il manque 2 éléments ou plus de la liste provisoire peuvent être susceptibles d'avoir un niveau de vie « inadéquat », et ceux à qui il manque au moins 5 éléments sont susceptibles d'avoir un niveau de vie « considérablement inadéquat ». Il est toutefois important de noter que l'absence de ces articles ne doit pas être considérée comme un seuil de défavorisation.

Une fois terminé, l'indice de défavorisation matérielle « fabriqué au Canada » sera un précieux complément aux mesures actuelles de la pauvreté fondées sur le revenu, ainsi qu'une mesure importante à ajouter à une stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Liste des questions sur l'IDM

Voici une liste des questions posées dans le cadre de l'enquête sur la défavorisation matérielle. Lorsqu'un répondant a répondu « non » à une question, nous lui avons demandé : « Est-ce parce que vous ne pouvez pas vous le permettre ou est-ce pour une autre raison? ».

1. Tous les membres de votre ménage sont-ils en mesure de manger de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien au moins tous les deux jours?
2. Est-ce que tous les adultes de votre ménage ont des vêtements appropriés à porter pour des occasions spéciales, comme une entrevue d'embauche, un mariage ou des funérailles?
3. Tous les membres de votre ménage ont-ils au moins une paire de chaussures bien ajustées ainsi qu'au moins une paire de bottes d'hiver à porter?

4. Tous les membres de votre ménage sont-ils en mesure d'obtenir des soins dentaires réguliers, y compris le nettoyage et l'obturation dentaire, au moins une fois par année?
5. Êtes-vous en mesure de maintenir votre maison ou votre appartement à une température confortable toute l'année?
6. Si l'un de vos meubles était endommagé ou brisé, pourriez-vous le réparer ou le remplacer?
7. Si l'un des articles électriques de votre ménage (comme un réfrigérateur, une machine à laver, un ordinateur portable ou un autre appareil électronique) était brisé, seriez-vous en mesure de le réparer ou de le remplacer?
8. Disposez-vous d'une connexion Internet fiable à la maison?
9. Tous les membres de votre ménage sont-ils en mesure de se déplacer dans votre collectivité chaque fois qu'ils en ont besoin, soit en voiture, soit en transport en commun?
10. Si vous le souhaitiez, pourriez-vous dépenser une petite somme d'argent chaque semaine pour vous-même?
11. Si vous aviez à réaliser aujourd'hui une dépense imprévue de 500 \$, pourriez-vous le faire à partir de vos propres ressources?
12. Êtes-vous actuellement en mesure de payer vos factures à temps?
13. Pouvez-vous acheter de petits cadeaux pour vos proches au moins une fois par année?
14. Êtes-vous en mesure de participer à des célébrations ou à d'autres occasions importantes pour les personnes de votre groupe social, ethnique, culturel ou religieux?

Section 3 – Indicateur 1 : Niveau de vie gravement inadéquat

Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 5 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat.

Poids de la **section** : 6/10

Remarques : Les données sont exprimées en pourcentages.

3.1 Niveau de vie gravement inadéquat (5+)			
Province	Données	Note	NP
C.-B.	11,3	D+	1,3
Alb.	13,8	D-	0,7
Sask.	11,9	D+	1,3
Man.	10,7	C-	1,7
Ont.	12,4	D	1,0
Qc	11,6	D+	1,3
T.-N.-L.	11,3	D+	1,3
Î.-P.-É.	6,1	B+	3,3
N.-É.	17,8	F	0
N.-B.	17,3	F	0
CAN	12,3	D	1,0

Échelle de données	Note
2,7	A+
3,6	A
4,6	A-
5,6	B+
6,6	B
7,5	B-
8,5	C+
9,5	C
10,5	C-
11,4	D+
12,4	D
13,4	D-
14,4	F

Section 3 – Indicateur 2 : Niveau de vie inadéquat

Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 3 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat.

Échelle de données	Note
--------------------	------

Poids de la **section** : 4/10

Remarques : Les données sont exprimées en pourcentages.

3.2 Niveau de vie inadéquat (3+)			
Province	Données	Note	
C.-B.	27,6	D	1,0
Alb.	29,8	F	0
Sask.	25,4	C-	1,7
Man.	23,2	C+	2,3
Ont.	32	F	0
Qc	26	D+	1,3
T.-N.-L.	31,2	F	0
Î.-P.-É.	18,4	A-	3,7
N.-É.	32,8	F	0
N.-B.	28,7	D-	0,7
CAN	29,1	D-	0,7

15,5	A+
16,7	A
17,9	A-
19,1	B+
20,3	B
21,5	B-
22,7	C+
23,9	C
25,1	C-
26,3	D+
27,5	D
28,7	D-
29,9	F

Section 4 – Processus législatif

Source des données de la section 4

Les renseignements qualitatifs recueillis pour déterminer les notes de la section sur les progrès législatifs proviennent principalement de sources gouvernementales provinciales, comme les sites Web et les budgets du gouvernement.

Les renseignements recueillis étaient fondés sur les mesures prises par le gouvernement correspondant au cours de l'année civile 2023.

Les détails sur les mesures gouvernementales prises en compte pour déterminer une note sont détaillés dans les notes de section de chaque bulletin scolaire.

Note de la section 4

Progrès législatifs			
Province	Données	Note	NP
C.-B.		C	2,0
Alb.		C	2,0
Sask.		D	1,0
Man.		C	2,0
Ont.		F	0,0
Qc		B	3,0
T.-N.-L.		F	0,0
Î.-P.-É.		D	1,0
N.-É.		F	0,0
N.-B.		D	1,0
CAN		D	1,0
Yn		C	2,0
T.N.-O.		B	3,0
NVT		C	2,0
Poids			
10			